

REGLEMENT

Le TEAM CHEYENNE 8 allée de l'Octroi 42800 CHATEAUNEUF organise les
15/16 juin 2019
La 13ème Montée Historique du barrage Rive de Gier-Chateauneuf
« Henri Forneris »

Il s'agit d'une concentration de véhicules historiques, avec une démonstration sur route fermée pour voitures d'époque.

DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

Cette concentration est ouverte :

- A tout véhicule immatriculé avant le 31 décembre 1985 (ou non immatriculé)
- Aux voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel
- Young timer jusqu'à l'année 1990, strictement d'origine en quantité limitée.
- Véhicules de compétition dont l'homologation n'est plus valide en compétition moderne.

Au choix de l'organisateur.

Les modifications apportées au véhicule (siège baquet, arceau.....) doivent être signalées et seront soumises à validation par l'organisation.

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risque inutile, le but étant de rouler à sa main en toute sécurité.

Elle empruntera la D30, route d'accès à la commune de Sainte-Croix-en-Jarez soit 2,1 km. Ce tracé sera fermé à la circulation uniquement par soucis de sécurité par arrêté préfectoral, et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation.

Le nombre maximal de véhicule admis à prendre le départ est de **100**. Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et/ou de la manifestation,

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

La demande d'engagement s'accompagne obligatoirement des photos du véhicule concerné (intérieur + extérieur).

Lors de sa présentation aux vérifications, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site
- Attestation d'assurance
- Carte grise du véhicule engagé

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications techniques portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques (Les pneus « slicks » étant strictement réservés aux véhicules de compétition)
- Vérifications du niveau du liquide de frein et de la fixation de la batterie
- Ceintures de sécurité ou harnais obligatoires pour les véhicules en étant équipé à l'origine.
- Un extincteur à poudre (minimum 1 kg date de péremption valable) **correctement fixé** et facilement accessible sera obligatoire.
- **2 personnes identifiées majeures maximum par véhicule**
- **Le port du casque est obligatoire pour le conducteur et son passager éventuel.**

Vérifications Administratives et techniques: 15/06/19 de 14 h à 18 h place de Rive de Gier
16/06/19 de 6h 30 à 7h 30 mairie de Châteauneuf

A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en réclamer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement.

DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Briefing pilotes obligatoire le 16 juin 2019 à 8h00 à la Mairie de Châteauneuf.

La journée comportera trois phases :

▶ **La phase d'essais** : cette phase s'étendra de 8h30 à 12h le 16 juin 2019, chaque concurrent, pourra effectuer 2 montées d'essais, cette période a pour but de permettre aux participants de se familiariser avec le parcours

▶ **La phase de démonstration** s'étendra de 14h00 à 18h00 le 16 juin 2019.

Chaque concurrent, pourra effectuer 2 (ou 3 facultatives selon le déroulement de la journée) montées de démonstrations.

Tout débordement constaté par les signaleurs mis en place sur l'ensemble du parcours pourra amener le directeur de la manifestation à exclure le ou les concurrents peu respectueux du règlement sur le champ sans aucune possibilité de recours.

La remise des souvenirs aura lieu sur invitation à la **salle du château du mollard à Châteauneuf** à partir de 18h le 16 juin 2019

ASSURANCES

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisateur. Il appartient au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation, et de souscrire une assurance *ad hoc* le cas échéant.

Les organisateurs souscriront une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants « à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule.

Seul le parcours fermé est couvert par l'assurance de l'organisation.

PUBLICITE SUR LES VOITURES

(Hors publicité d'époque)

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules, à l'emplacement qu'il souhaite. La publicité des organisateurs est obligatoire.

APPLICATION DU REGLEMENT ET DES REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant et son éventuel passager est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

Des contrôles d'alcoolémie pourront être effectués au cours de la manifestation. Toute infraction à la réglementation sera sanctionnée par une exclusion du conducteur.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent. Tout comportement inamicale ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis à vis des organisateurs, des officiels ou envers les autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

CIRCULATION – ASSISTANCE

Un dépannage est assuré durant toute la manifestation.

Seule l'assistance de l'organisation sera admise sur la zone de démonstration pendant toute la durée de la manifestation.

Les signaleurs de piste indiqueront en outre de manière claire, par usage d'un drapeau jaune agité ou fixe, la présence d'un danger sur le parcours

ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à :

TEAM CHEYENNE 8 Allée de l'Octroi 42800 CHATEAUNEUF

Le montant des droits d'engagement est fixé à 110€ pour un conducteur et à 135€ pour un conducteur et son passager (unique et nominativement identifié auprès de l'organisateur).

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation à l'ordre du Team Cheyenne et **des photos obligatoires.**

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas les documents et les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Le participant engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme (60%) restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement signifié après le lundi 10 juin 2019.

Les droits d'engagement comprennent :

- Les numéros des véhicules
- Le repas pour **une** personne non déductible (deux en cas d'engagement concurrent + passager).
- Les autocollants
- Les cadeaux, trophées et souvenirs

Pour les accompagnateurs, des repas pourront être servis au prix de 18 € (uniquement sur réservation sur le bulletin d'engagement). Pas de vente de repas en dehors du bulletin d'engagement.

Seul les accompagnateurs inscrits au repas et participants seront autorisés à se présenter à la remise des prix à 18 h.